

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS45

présenté par

M. Bentz, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Levavasseur, M. Marchio, Mme Mélin et M. Muller

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, après le mot :

« particulier »

insérer les mots :

« les crèches, ».

II. – En conséquence, compléter ce même alinéa 7 par les mots :

« , les centres sportifs et les centres culturels ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement complète une liste trop courte de lieux d'exposition des enfants aux écrans à l'extérieur de la maison. Or la même visée éducative que dans les écoles peut pousser les crèches, les centres sportifs et les centres culturels à recourir aux écrans numériques.